



## ZONE DE DISTRIBUTION : SIGNARGUES THEZIERS

### Conclusion sanitaire

**2025** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

**A**

**A** : Eau de bonne qualité

**B** : Eau de qualité convenable

**C** : Eau de qualité insuffisante

**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PUIS  
NORD OUEST DU CES. L'eau qui l'alimente est  
d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1070  
personnes sur 1 commune (THEZIERS). Le  
responsable des installations est : « SYNDICAT  
MIXTE DES EAUX DU PLATEAU DE SIGNARGUES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «  
SAUR AGENCE NIMES-GARRIGUES » qui assure  
l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle  
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**

Conformité : **94 %**

Valeur maxi : **1 n/100 ml**

Années prises en compte : **2024, 2025**

#### NITRATES

**A**

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets  
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire  
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **9,65 mg/L**

Valeur maxi : **11 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de  
substances différentes. Le maximum réglementaire est  
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés  
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà  
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau  
est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **297**

Valeur maxi : **0,028 microgramme/L**

#### TURBIDITÉ

**A**

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en  
suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au  
robinet. Certaines eaux doivent également respecter un  
maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **9**

Valeur maxi : **0,15 NFU**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau  
exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil  
réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **38,6 °f**

Valeur maxi : **38,6 °f**

#### MANGANÈSE

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle, pouvant générer une  
coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50  
microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **9**

Valeur moyenne : **0 microgramme/L**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

#### FER

Très bonne qualité

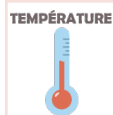
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer  
n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer  
une gêne pour certains usages. Le maximum  
réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **9**

Valeur moyenne : **0 microgramme/L**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### Quelques conseils



Consommez exclusivement l'eau du  
réseau d'eau froide. Elle se conserve  
au frais sans excéder 24 heures.

Si vous possédez un adoucisseur,  
assurez-vous qu'il alimente  
uniquement le réseau d'eau chaude  
et entretenez-le régulièrement.

Pour les usages courants, l'eau du  
robinet ne nécessite pas de  
traitement complémentaire. Si vous  
possédez un système de traitement  
de l'eau, entretenez-le  
régulièrement.

Dans les habitats équipés de  
tuyauteries en plomb, ou après  
quelques jours d'absence, laissez  
couler l'eau quelques minutes avant  
de la boire.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de  
l'eau de votre commune sur le site  
Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le **07/07/2026**

UDI **030000047**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30  
paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une  
limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du  
paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle  
des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont  
pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas  
représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone  
concernée.